

## Dépêche AEF : "Des clusters vont voir le jour dans les universités, dire le contraire serait se voiler la face" (Olivier Laboux, CPU)

4-5 minutes

Port du masque, distanciation physique, surcoûts liés à la mise en place des protocoles sanitaires... À l'occasion d'un point presse organisé le 27 août en marge de son université d'été, la CPU revient sur les modalités d'accueil et les enjeux de la rentrée dans le cadre de la crise sanitaire.



Olivier Laboux et Gilles Roussel ouvrent l'université d'été de la CPU le 27 août 2020. Droits réservés - DR

"La tendance, au sein des établissements est d'aller dans le sens du masque pour tous, tout le temps", assure Olivier Laboux, vice-président de la CPU, à l'occasion d'un point presse organisé jeudi

27 août, quelques heures après l'annonce par le Premier ministre Jean Castex de l'obligation du port du masque dans les établissements d'enseignement supérieur ([lire sur AEF info](#)). "Nous n'avons pas encore les décrets et circulaires qui correspondent aux recommandations du HCSP, mais de nombreuses universités, à commencer par celle de la Réunion, ont anticipé ces mesures."

"Appliquer la distanciation le plus possible"

L'obligation du port du masque ne devrait pas pour autant remettre en cause les mesures de distanciation physique : "Cela reste à l'appréciation de chaque établissement, mais la recommandation est d'appliquer la distanciation le plus possible, explique Olivier Laboux. On peut imaginer la création de flux différenciés d'étudiants, des changements d'horaires, l'utilisation du streaming, tout en nous adaptant en fonction du cycle d'études, du nombre d'étudiants, etc. On est dans l'optique très claire de favoriser le présentiel."

Pour l'heure, le MESRI n'a annoncé aucune mesure permettant le financement des masques pour les étudiants, dont le surcoût a été évalué par l'Unef à environ 230,40 euros par an ([lire sur AEF info](#)). "On voit poindre de plus en plus d'aides destinées aux plus précaires ou aux étudiants boursiers pour qu'ils se procurent des masques", relève Olivier Laboux.

Insister sur l'application StopCovid

Les dépistages, qui ne sont pas obligatoires en France et ne relèvent pas de la responsabilité des universités, rappelle la CPU, ont fait l'objet de différentes politiques d'une université à l'autre. Certaines se sont organisées avec les rectorats et les ARS et ont déployé des dépistages mobiles, ou proposé des tests au moment des inscriptions sur site.

"Des clusters vont voir le jour, dire le contraire serait se voiler la face, estime Olivier Laboux. On va insister sur l'utilisation de l'application StopCovid, créée par l'Inria." "On est certain que cela va se produire dans un moins une université, reconnaît Gilles Roussel, président de la CPU. Il faudra vérifier que les processus mis en place répondent à la sécurité des étudiants et de nos personnels et qu'on est en capacité de réagir assez rapidement pour éviter que cela se propage."

Des surcoûts de l'ordre de 1 à 2 % des budgets des établissements

Reste enfin la question des différents surcoûts liés à la mise en place des protocoles sanitaires (nettoyage, équipement des amphithéâtres pour le streaming), auxquels il faut ajouter les baisses de recettes, avec la perte de contrats collaboratifs, ou encore la diminution de la taxe d'apprentissage. "On a dans le même temps un nombre d'étudiants croissant, ajoute Olivier Laboux. Cela suppose des bras et des locaux supplémentaires que nous n'avons pas. L'équation est particulière, la situation budgétaire des établissements sera questionnée en fin d'année." Ces surcoûts, qui se chiffrent en millions d'euros pour chaque établissement selon Gilles Roussel, seraient de l'ordre de 1 à 2 % des budgets des universités.